

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Bikélé : une fillette de 8 ans décède à la suite d'un incendie

IMM
Ntoun/Gabon

HERMINE Benicia Saya, une fillette de 8 ans, a succombé mardi 25 juillet 2023 au Centre hospitalier universitaire mère et enfant Fondation Jeanne et Ebori (CHUMEFJE). C'était à la suite des brûlures survenues dans un incendie déclaré au domicile familial dans la nuit de dimanche à lundi. Les trois autres victimes de cet incendie, le père et deux de ses sœurs, sont actuellement en soins intensifs dans la même structure médicale et au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO).

Les faits se déroulent au quartier Bikélé, dans le 3e arrondissement de Ntoun. Il est minuit, mais Kevin, agent des Forces de police nationale (FPN) et sa femme veillent encore, tandis que leurs enfants dorment déjà. Peu de temps après, leur

quiétude est troublée par les cris de détresse de l'un des enfants, provenant de la chambre à coucher de ceux-ci. Aussitôt l'homme accourt pour secourir ses enfants. Mais il est confronté à l'épaisse fumée et aux flammes qui ont déjà envahi la pièce. Ne reculant pas face au danger, il passe par la

fenêtre et parvient à sortir les quatre enfants du brasier. Ils ont tous été conduits dans les centres de santé de la capitale. Sauf que la petite Hermine Benicia Saya a fini par rendre l'âme. Selon les témoignages des proches de la famille, un court-circuit serait à l'origine de cet incendie meurtrier.



La chambre dans laquelle dormaient les enfants.

Le clin d'œil de *lybek*



Sedrigue KEKA MAVENDJI
Koula-Moutou/Gabon

LES éléments de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) de Koula-Moutou viennent de mettre fin aux activités d'un réseau de trafiquants de chanvre indien présumé très actif dans le district de Ndangui, dans la province de l'Ogooué-Lolo.

Aussi, dans le cadre d'une opération destinée à débarrasser Ndangui des dealers qui l'écument, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont effectué une descente de terrain, le lundi 24 juillet 2023. Parmi les personnes tombées dans les filets des flics, il y a le nommé Bah A., un Sénégalais de 32 ans interpellé avec un sac de 10 kg renfermant le produit illicite. Selon une source proche du dossier, le dealer présumé serait le fournisseur d'une pléthore de clients, qui se ravitailleraient régulièrement auprès de lui. Mais aussi que la valeur marchande du stock avec lequel l'Ouest-africain a été neutralisé avoisinerait



Bah A avec le produit illicite.

les deux millions de francs. L'antenne de la PJ de Koula-Moutou a, pour la suite de la procédure, mis le Sénégalais et son produit prohibé à la disposition de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) pour compétence. La Police judiciaire a remercié l'ensemble des acteurs grâce

auxquels l'opération diligentée a débouché sur un succès. Non sans exhorter une fois de plus tous les habitants de Ndangui, y compris les auxiliaires de commandement, à redoubler de vigilance et d'accentuer la surveillance autour d'eux, pour faire échouer le commerce de la drogue.